

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 25 JANVIER 2024

DEL-2024-12

L'An deux mille vingt-quatre, le 25 janvier, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 18/01/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :

Titulaires : Mmes LAFARIE, PARIS, PESSEY-MAGNIFIQUE,
MM. BACHELLARD, BARRY, BARTHALAIS, COUTIER, MARIAS, PAULY, PEUGNIEZ.

Suppléants : M. GAILLARD.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :

Titulaires : MM. BARBIER, BOUVARD C, BUFLIER, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, DUNAND, FONTAINE, GAUDIN, GYSELINCK, PENHOUËT, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, STEYER.

Suppléants : MM. CARME, GENIN.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :

Titulaires : Mme TARAGON,
MM. AEBISCHER, CHENEVAL P, HACQUIN, LARCHER, SIBILLE.

Suppléants : .

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :

Titulaires : MM. DEAGE, MATHIAN.

Suppléants : .

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. BOISIER, REY.

Suppléants : .

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : M. CARTIER.

Suppléants : .

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :

Titulaires : MM. BAUD-GRASSET, DAVIET.

Suppléants : .

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

Titulaires : Mme MAYORAZ,
MM. FROSSARD, GEORGES, GRANGER, ROLLIN.

Suppléants : .

Avaient donné pouvoir :

Mmes AUDETTE, WENDLING,
MM. BOUCLIER, EVERAERE, GILET, LEOTY, MARTIN-COCHER, SADDIER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, MUGNIER,
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BARON, BLOUIN, BONTEMPS, BOUCHET, BOUVARD M, BURNET, CALLET, CALONE, CAVAREC, CHARBONNIER, CHARLOT-FLORENTIN, CHARRAT, CHASSAGNE, CONDEVAUX JF, DEFAGO, DEPLANTE, DERONZIER, DUGAVE, FRANCOIS, GENOUD, GILBERT, GILLET, GONDA, GUILLOTTE, HAVEL, HENON, HERBRON, JACQUES, JOURNE, LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-GERMAIN, LEROY, LOMBARD, MEYNET-CORDONNIER, OBERLI, PELLARIN, PEROU, PERRET, ROSSINELLI, RUBIN, SERMET-MAGDELAIN, SONNERAT, TOURNIER, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CARRERA, GIZARD, KHAY, JAILLET,
MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, JEZEQUEL, LOUVEAU, RACAT, SOULAS, VIVIAN : du SYANE
M. PAILLOLE : de Syan'EnR.

Membres en exercice : 103
Présents : 44
Représentés par mandat : 8

Membres habilités à prendre part au vote : 103
Votants : 52

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX COLLECTIVITES AYANT UNE REGIE OU UNE SEM D'ELECTRICITE - DOTATIONS 2024

Exposé du Président,

Conformément aux statuts du SYANE, les collectivités ayant une Régie ou une Société d'Economie Mixte (SEM) d'électricité, de par leur compétence d'Autorité Organisatrice du Service Public de Distribution d'Electricité, sont détentrices de la maîtrise d'ouvrage des travaux sur leurs réseaux.

Par ailleurs, le SYANE a en charge la gestion de la dotation départementale d'un montant de 2.500.000 € (Subvention du Conseil Départemental de la Haute-Savoie), avec mission de fixer l'attribution de la part revenant aux collectivités précitées.

Depuis l'année 2023, dans le prolongement des travaux liés à la réforme statutaire, la subvention départementale est répartie selon des critères techniques objectifs récoltés lors de la conférence départementale annuelle. Parmi eux figurent : le nombre de Points de Livraison Basse Tension (BT) et Haute Tension (HTA) aériens, la longueur du réseau BT et HTA, la longueur du réseau BT et HTA aérien, le nombre de postes de distribution. La répartition sera revue tous les deux ans.

Sur cette base, la répartition présentée lors du rapport d'orientations budgétaires s'établit comme suit :

Autorité Concédante	Répartition de la subvention
SYANE	82 %
SISS	8 %
SIEVT	5,5 %
Commune de BONNEVILLE	1,5 %
Commune de SALLANCHES	2 %
Commune des HOUCHES	1 %

Conformément à l'avis du Comité syndical suite au Débat d'Orientations Budgétaires du 7 décembre 2023, et après consultation entre les collectivités concernées et l'exécutif du SYANE, il est proposé de fixer pour l'année 2024 :

- un montant de 450.000 € d'enveloppe globale de subvention aux collectivités ayant une Régie (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de Seyssel - Syndicat Intercommunal d'Energies de la Vallée de Thônes - Communes de BONNEVILLE, SALLANCHES, LES HOUCHES), au titre de la dotation du Conseil Départemental,
- un taux de 40 % de subvention à appliquer au programme de travaux HT présenté par chaque collectivité,
- un montant global de 1.125.000 € HT d'enveloppe de travaux subventionnables pour l'ensemble des collectivités (travaux sur réseaux d'électricité et d'éclairage public), réparti comme suit :

	Enveloppe de travaux subventionnables HT	Taux	Dotation 2024
Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de Seyssel	500.000 €	40 %	200.000 €
Syndicat Intercommunal d'Energies de la Vallée de Thônes	343.750 €		137.500 €
BONNEVILLE	93.750 €		37.500 €
SALLANCHES	125.000 €		50.000 €
LES HOUCHES	62.500 €		25.000 €
TOTAL	1.125.000 €	40 %	450.000 €

Il est précisé :

- que le montant effectif des subventions sera fixé, pour chacune des collectivités, dès lors que celles-ci auront présenté leur programme de travaux pour l'année 2024,
- que 40 % du montant de la subvention seront versés dès l'engagement des travaux, et que le solde sera versé lors de l'achèvement des travaux et sur présentation des justificatifs du règlement desdits travaux,
- que le crédit global des subventions est inscrit au Budget.

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver les modalités et les montants d'attribution des subventions proposés pour l'année 2024,
2. à autoriser le Président à prendre les arrêtés de notification de subventions aux collectivités concernées : Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de Seyssel - Syndicat Intercommunal d'Energies de la Vallée de Thônes - Communes de BONNEVILLE, SALLANCHES, LES HOUCHES.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES A NUMERIQUE